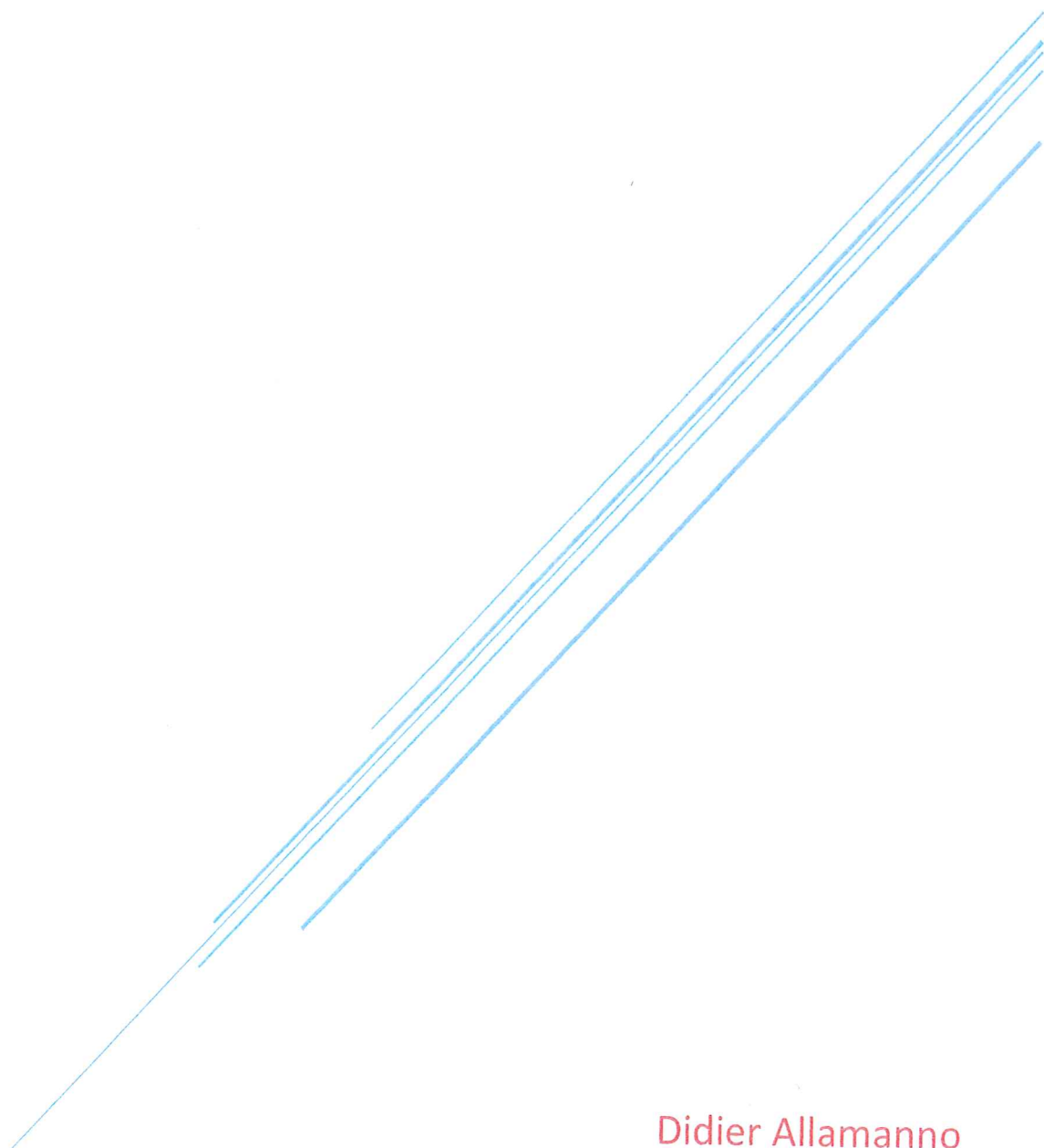


PROJET DE GITE GEOTHERMIQUE FERNEY-VOLTAIRE

Conclusions du commissaire enquêteur



Didier Allamanno
commissaire enquêteur
6 décembre 2018

OBJET DE L'ENQUÊTE

En 2011 est né un projet stratégique de développement international destiné à rééquilibrer les activités économiques et le logement entre Genève et le Pays de Gex. Sous la forme d'une ZAC (zone d'aménagement concerté), cet aménagement situé aux portes de Genève près de l'aéroport international, sur le territoire de la commune de Ferney-Voltaire prévoit la construction de 2500 logements (dont 30% de logements sociaux), 19,5 hectares d'activités et 1,5 hectare d'équipements publics devant générer environ 4500 emplois d'ici 2030.

La CCPG (communauté de communes du Pays de Gex) porte le projet par sa société publique locale la SPL Territoire d'Innovation. La ZAC qui a pour nom Ferney-Genève Innovation a été déclarée d'utilité publique par arrêté préfectoral en juillet 2016. Les acquisitions sont en cours et les travaux d'aménagement ont commencé.

Pour pourvoir aux besoins de chauffage et de climatisation de l'ensemble de cet important projet urbain, la SPL a choisi d'utiliser une technique mettant en œuvre un double réseau d'eau froide et d'eau chaude couplé à 160 sondes géothermiques à basse température descendant à 250 m maximum de profondeur. La température de l'eau circulant dans le réseau reste strictement bornée entre +4° et +25° en gardant un différentiel d'au moins 5°.

La particularité de ce système innovant réside dans la mutualisation des énergies entre bâtiments (chauffage/climatisation) et la capacité d'un stockage inter saisonnier de l'énergie thermique par l'utilisation des 160 sondes géothermiques verticales réparties en deux champs de sondes où elles sont espacées entre elles de 6 m. La chaleur actuellement perdue et produite par l'anneau LHC (grand collisionneur de hadrons) du CERN, la chaleur générée par la construction d'un futur data center ou par les centres commerciaux à venir, sera récupérée par le réseau et réutilisée dans les logements ou préservée dans les 40km de sondes géothermiques.

Ce dispositif d'exploitation de la ressource naturelle par installation de sondes géothermiques à 250 m de profondeur nécessite l'autorisation d'ouverture de travaux et un permis d'exploitation au titre du code minier d'un gîte géothermique basse température.

Cette autorisation et ce permis ne peuvent être délivrés qu'après enquête publique effectuée selon les dispositions du code de l'environnement.

QUELQUES ELEMENTS CLES DE L'ENQUETE

Arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique du 29 août 2018.

Enquête publique ouverte pendant 36 jours du 1^{er} octobre 2018 9h00 au 5 novembre 2018 18h00.

4 Permanences du commissaire enquêteur tenues en mairie de Ferney-Voltaire pour une seule personne reçue.

Une seule observation émise transmise par lettre, aucune sur le registre d'enquête, aucun email transmis à la boîte mail de la préfecture.

Procès-verbal de synthèse remis le 13 novembre 2018.

Réponse du maître d'ouvrage datée du 27/11 transmise par mail le 29/11 et reçue le 2/12 par courrier.

BILAN DE L'ENQUETE PUBLIQUE

La publicité de l'enquête

L'affichage réglementaire de l'avis d'enquête a été effectué dans les délais réglementaires en mairie de Ferney-Voltaire.

L'affichage sur site a été effectué aux abords en périphérie du site, particulièrement dans les endroits les plus fréquentés.

Les annonces légales prescrites publiant l'avis d'enquête sont parues dans le quotidien Le Progrès et l'hebdomadaire La Voix de l'Ain plus de 15 jours avant le début de l'enquête, et ont été rappelées dans les 8 premiers jours dans ces deux mêmes journaux.

L'accès au dossier tant en mairie de Ferney-Voltaire que sur le site de la Préfecture de l'Ain se faisait sans difficulté et aucun signalement contraire ne m'a été rapporté.

Le déroulement de l'enquête

L'enquête s'est déroulée sans incident signalé susceptible d'avoir perturbé son bon déroulement. Les conditions précisées par l'arrêté d'ouverture ont été respectées.

J'ai pu tenir les quatre permanences de commissaire enquêteur en mairie de Ferney-Voltaire dans des conditions de confidentialité satisfaisantes. Les jours et horaires étaient suffisamment variés et n'ont pu limiter la participation du public.

Cette participation a été quasi nulle, une seule personne reçue, aucune association de protection de l'environnement n'a exprimé d'avis.

La seule explication à ce désintérêt que j'ai pu trouver est un phénomène de lassitude, la ZAC Ferney-Genève Innovation ayant fait depuis son origine l'objet de plusieurs enquêtes publiques.

Le dossier d'enquête

Le dossier d'enquête publique était volumineux. Il n'était pas attractif ni propice à la vulgarisation d'un sujet complexe dont les installations sont peu visibles et les inconvénients éventuels ne sont pas immédiatement perceptibles.

Autant que j'ai pu en juger, il comprenait les pièces réglementairement exigibles. Les auteurs étaient nommément cités. Comme la seule observation de l'enquête l'a souligné, on déplorait l'abus de sigles inexpliqués et des mises en pages décourageant la lecture. Je signalerai aussi des redondances, l'absence fréquente de résumés concis ou des études anciennes qui auraient mérité des mises à jour.

Cependant, malgré le sujet complexe le dossier restait lisible et de nombreux plans et schémas permettaient à un public même non averti une bonne compréhension d'ensemble de la technique utilisée pour la desserte énergétique retenue et aussi de ses impacts tant pendant les travaux que pendant les périodes de fonctionnement ultérieur.

Après les compléments apportés dans l'additif complémentaire faisant suite aux observations relevées par la mission régionale d'autorité environnementale, le résumé non technique sera complet. Cet additif étend l'étude d'impact à l'ensemble des éléments du dispositif de desserte énergétique. Il fournit le récapitulatif des études de pollution réalisées par la SPL. La justification du choix retenu pour la desserte énergétique est détaillée dans ce document complémentaire. Après ce complément l'évaluation globale de l'ensemble du dispositif me paraît satisfaisante.

AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Le projet présenté est innovant et s'inscrit dans les objectifs sur la loi de transition énergétique de 2015. Il est notamment de nature à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à réduire la consommation des énergies fossiles. Il s'inscrit dans les objectifs de développement durable de la COP21 en utilisant des énergies naturelles renouvelables et locales, en valorisant des énergies fatales.

Ce projet présente l'avantage d'être adaptable non seulement aux besoins saisonniers mais aussi en supportant l'arrêt quinquennal d'un an du LHC du CERN. Il est assez souple pour admettre un déséquilibre entre les activités et les logements et l'avancement des constructions.

Les impacts du projet sont positifs ou faibles :

- Positifs sur le climat par limitation des gaz à effet de serre, sur la qualité de l'air qui reste maintenue, éradication d'espèces végétales invasives,
- Faibles sur la topographie, le sol et le sous-sol par un suivi constant du forage et des températures d'eau bornées, nuisances acoustiques limitées pendant les travaux de forage.

La sensibilité sur les eaux souterraines est forte mais le suivi permanent des travaux de forage par un hydrogéologue expérimenté, la fourniture d'un bordereau de suivi des déchets devrait assurer une bonne gestion d'éventuelles terres polluées. L'utilisation de la technique de forage « dite de marteau de fond de trou » avec tubage à l'avancement en terrain quaternaire meuble permettra une réaction rapide et un colmatage béton pour éviter la mise en contact de nappes ou leur pollution.

Le réseau d'anergie fonctionne en circuit fermé indépendant du réseau d'eau potable auquel il ne sera pas connecté, le fluide caloporteur est uniquement de l'eau sans ajout chimique. Aucun impact n'est à craindre pour l'alimentation en eau potable.

Les impacts durant les mois de forage seront essentiellement acoustiques, les mesures seront prises pour minimiser les perturbations pour les riverains les plus proches. Le risque d'émergence du bruit par rapport au bruit de l'aéroport restera très faible dans le secteur de Paimboeuf et modéré dans le secteur de la Poterie.

En conséquence, j'émet un avis FAVORABLE à la demande présentée par la SPL Territoire d'Innovation pour l'autorisation d'ouverture de travaux et le permis d'exploitation au titre du code minier d'un gîte géothermique basse température pour le chauffage et la climatisation des bâtiments de la ZAC Ferney-Voltaire Innovation à Ferney-Voltaire.

Fait à Culoz, le 6 décembre 2018

Didier ALLAMANNO
Commissaire enquêteur

